



Département d'évaluation
des formations

RÉFÉRENTIEL HCÉRES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



PRÉAMBULE

Le référentiel d'évaluation des **formations du 1^{er} et du 2^e cycle** a pour objet d'apprécier la politique de la formation et son incidence sur ses activités et ses résultats. Il concerne les formations du 1^{er} et du 2^e cycle évaluées par le Hcéres à savoir les Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), les licences, les licences professionnelles, les Bachelors universitaires de technologie (BUT), les masters, les diplômes de santé (dont les diplômes de formation générale, les diplômes de formation approfondie, des capacités et des diplômes d'État).

Le référentiel permet de définir les **trois catégories structurantes de l'autoévaluation et de l'évaluation externes** :

Les domaines : Ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine est associée au moins une référence. Le référentiel comprend 4 domaines.

Les références : Elles expriment les attendus de l'évaluation en reprenant les missions des formations telles que les définissent les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui caractérisent les formations du 1^{er} et du 2^e cycle. Elles sont exprimées par une action mettant la formation en situation.

Les critères : Un ou plusieurs critères sont associés à chaque référence. Les critères précisent la façon dont la référence doit se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation. Les critères définissent les sujets qui seront analysés par les évaluateurs pour vérifier le niveau de réponse de la formation évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont associés.

En se fondant sur ce référentiel, le dossier d'autoévaluation d'une formation du 1^{er} et du 2^e cycle développe les analyses critiques et les éléments de preuve concernant les références et les critères qui explicitent le contenu de chacun des quatre domaines pour le bilan de la période de référence.

Ce référentiel est complété par le document « **Repères pour l'autoévaluation des formations** ». Ce document précise le contexte dans lequel s'inscrit l'évaluation du Hcéres, ainsi que les bonnes pratiques et les attendus de l'autoévaluation des formations. Il précise aussi certains aspects du référentiel, en particulier les attendus des références et des critères en fonction de la typologie et des spécificités de la formation et de l'établissement qui la porte.

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Quatre références (1 à 4) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier la politique et la caractérisation de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 1 : La formation est en adéquation avec la stratégie formation de l'établissement.

- C1. La formation s'inscrit dans les ambitions, les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement.
- C2. La formation est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum.
- C3. La formation s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques locaux, régionaux et nationaux.
- C4. La formation identifie l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité.
- C5. La formation intègre les enjeux du développement durable.
- C6. La formation s'appuie sur les actions menées et les moyens obtenus dans le cadre de l'initiative d'excellence et des projets connexes dépendant du PIA, pour dynamiser son contenu et ses dispositifs.

Référence 2 : La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement.

- C1. La formation développe une offre spécifique à l'international en s'assurant de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats internationaux.
- C2. La formation inclut des mobilités entrantes et sortantes des étudiants et bénéficie d'un soutien, y compris financier, à cet effet.

Référence 3 : La formation bénéficie d'un adossement à la recherche.

- C1. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité.
- C2. Des enseignants-chercheurs et des chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements.
- C3. La formation et les unités de recherche auxquelles elle est adossée mettent en place un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation par la recherche des étudiants.
- C4. La formation inclut une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie.
- C5. La formation à et par la recherche de la formation s'appuie sur les services de documentation, en matière d'acquisition de ressources, d'accès à celles-ci et de contribution aux contenus de formation auxquels sont associés les personnels des services de documentation.

Référence 4 : La formation entretient des relations avec le monde socio-économique et intègre des éléments de professionnalisation.

- C1. La formation prend en compte les besoins socio-économiques du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP, et elle associe les acteurs socio-économiques à cette démarche.
- C2. La formation définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec le positionnement et la stratégie de l'établissement.
- C3. La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus et elle fait intervenir à cette fin des acteurs socio-économiques.

DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Quatre références (5 à 8) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier l'organisation pédagogique de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer son incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 5 : La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées.

- C1. La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses acquis d'apprentissage dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. Elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences.
- C2. La formation valorise les compétences acquises dans le cursus ou en dehors de celui-ci.

Référence 6 : La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques.

- C1. La formation diversifie ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants, le cas échéant en participant aux actions prévues par l'initiative d'excellence ou des projets connexes dépendant du PIA.
- C2. La formation propose des modalités variées d'enseignement, dont des modalités entièrement ou partiellement à distance, pour flexibiliser l'accueil de ses différents publics.
- C3. La formation s'appuie sur des types variés d'espaces d'enseignement, en cohérence avec ses objectifs et ses modalités pédagogiques.

Référence 7 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international.

- C1. La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou à sa poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère, et à travers des certifications.
- C2. La formation inclut, outre les langues étrangères, des dispositifs de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants.

Référence 8 : Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance.

- C1. La formation permet l'accès effectif des publics de formation continue ou en alternance par la mise en place de modalités adaptées d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation.
- C2. La formation développe dans son périmètre une ingénierie de formation adaptée à l'offre spécifique proposée aux publics de la formation continue.

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Trois références (9 à 11) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier les résultats de la formation au regard de son attractivité, de sa performance et de sa pertinence. Il s'agit également d'évaluer la façon dont elle en assure le suivi et propose des évolutions, au regard de ses objectifs.

Référence 9 : La formation développe et suit son attractivité auprès de ses différents publics.

- C1. Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par l'établissement ou la formation, contribuent à améliorer la connaissance et l'attractivité de celle-ci ainsi que la qualité de l'orientation et du recrutement de ses différents types de publics.
- C2. La formation mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions des différents types de publics.

Référence 10 : La formation suit la réussite de ses étudiants.

- C1. La formation suit l'évolution des taux de réussite et analyse l'impact sur ceux-ci de ses dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des cursus.

Référence 11 : La formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi.

- C1. La formation analyse la qualité de l'insertion professionnelle et la nature des poursuites d'études à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes.

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Deux références (12 et 13) précisent le champ d'application de ce domaine. Elles ont pour objet d'apprécier le pilotage et le dispositif d'amélioration continue de la formation. Il s'agit plus précisément d'évaluer leur incidence sur les activités et les résultats de la formation et la façon dont elle en assure le suivi, au regard de ses objectifs.

Référence 12 : La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

- C1. La politique de ressources humaines de l'établissement tient compte des besoins d'encadrement de la formation.
- C2. Des membres de l'équipe pédagogique de la formation effectuent des mobilités sortantes et créent les conditions pour l'accueil d'enseignants invités.
- C3. Des membres de l'équipe pédagogique bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et/ou de formations au métier d'enseignant et assurent l'essaimage de leurs pratiques pédagogiques au sein de l'équipe.
- C4. La formation s'appuie sur des outils et des indicateurs de mesure du coût des formations pour suivre et maîtriser sa soutenabilité.
- C5. L'attribution des compétences et le degré de subsidiarité mis en œuvre dans le domaine du pilotage des formations de l'établissement contribuent à un fonctionnement cohérent et efficace de la formation.

Référence 13 : La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue.

- C1. La formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution.
- C2. La formation dispose d'un conseil de perfectionnement comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation et qui se réunit périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur